

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

**Judi 28 novembre 2019, 12H15, SALLE -010, Breguet 1**

\*\*\*\*\*

### Présent-e-s :

Présidente : Ellen Hertz

Membres : Kaltrina Alushaj, Théophile Boucard, Allison Beretta, Blaise Carron, Annik Dubied, Léa Farine, Laurent Gobat, Adrian Holzer, Edith Joseph, André Kuhn, Gilles Lauener, Robin Lüchinger, Giona Francesco Preisig, Sergio Rasmann, Carolina Salva Lopez

Membres du rectorat  
(voix consultatives): Jean-Marie Grether, Olivier Guillod, Daniel Schulthess, Kilian Stoffel

### Excusé-e-s :

Membres : François Bourquin, Claudine Faehndrich, Pascal Felber, Philippe Lamb, Pascal Mahon, Pierre-Alain Mariaux, Fiona Silva Vicente, Patrick Vincent

Membres du rectorat  
(voix consultatives) : Felix Kessler

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

### **Ordre du jour**

1. Accueil et information
2. Approbations:
  - a. De l'ordre du jour
  - b. Du PV de la séance du 3 octobre 2019
3. Événement surprise
4. Communications du Rectorat
5. Divers

\*\*\*\*\*

### **Procès-verbal**

#### **1. Accueil et information**

La présidente Ellen Hertz (EH) explique qu'une partie de la séance se fera autour d'une réflexion en petits groupes.

#### **2. Approbations :**

##### **a. De l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté.

##### **b. Du PV de la séance du 3 octobre 2019**

Le PV est approuvé.

### 3. Événement surprise

Lors de la dernière séance plénière d'octobre, EH avait proposé à l'Assemblée de réfléchir sur son propre rôle, étant donné que l'AU a terminé pour l'instant ses tâches statutaires et qu'elle a davantage de temps à disposition. La conversation s'étant terminée en queue de poisson, EH propose en premier lieu de faire une courte présentation sur le rôle de l'AU d'un point de vue légal car les bases sont assez lacunaires. Puis les personnes présentes se sépareront en 4 groupes composés de représentant-e-s de différents corps pendant environ 40 minutes et feront un « brainstorming » sur des questions spécifiques. Chaque groupe fera ensuite une courte présentation des résultats de leurs cogitations.

EH passe en revue les **textes légaux** où il est question du rôle de l'AU à savoir dans :

- La LUNE : Art. 27, al 3  
“*[L'Assemblée de l'Université] participe dans la mesure prévue par la loi à l'élaboration des grandes orientations de la politique et de la stratégie de l'Université.*” À noter que rien de concret n'est stipulé dans la loi ; c'est à l'AU aujourd'hui de déterminer comment interpréter cette phrase.
- Les Statuts
  - Section 2: Procédure de nomination de la rectrice (art. 8-16). Ceci concernera l'AU en temps voulu.
  - Chapitre 2 : Assemblée de l'Université (art. 18-26). Les Sections 1 à 3 (Organisation - Procédure de désignation des membres - Procédure en cas de différend entre l'AU et le rectorat) ne fournissent pas non plus d'explications sur la participation de l'AU.

Pour mieux comprendre ce qui pourrait être entendu par « participation », notamment dans le contexte de la procédure d'accréditation LEHE en cours pour les prochains 18 mois, EH a ensuite regardé [L'Ordonnance d'accréditation LEHE](#) (cliquez pour suivre le lien) qui, dans ses annexes, liste les standards de qualité que l'UniNE doit atteindre pour être accréditée. Ces standards, qui font l'objet d'explications dans [le guide de l'AAQ](#) (cliquez pour suivre le lien) sont classés en cinq sections dont la 2<sup>ème</sup> section « **Gouvernance** » touche l'AU en tant qu'organe de gouvernance.

- *L'Ordonnance d'accréditation précise que : « Le système d'assurance de la qualité permet de s'assurer que les groupes représentatifs de la haute école [...] ont un droit de participation approprié et disposent des conditions-cadres leur permettant un fonctionnement indépendant [...]. Une gouvernance efficace et pertinente implique une participation dans les processus décisionnels de tous les groupes de personnes représentatifs de l'institution [...] Le droit de participation [...] englobe également l'influence effective de ces représentant(e)s, de la transparence de l'information, de l'assignation des responsabilités, des conditions cadres et du type de fonctionnement qu'elles garantissent... » (p. 35).*

EH indique que de nombreux groupes sont concernés par ce droit : à part l'AU, les facultés, les corps et les différents secteurs et commissions de l'UniNE. Le rectorat a de nombreux échanges de différents types avec toutes ces instances. EH donne comme en exemple la Commission du développement durable (UniD) : afin d'éviter des redondances, l'AU devrait référer des questions opérationnelles en lien avec le développement durable à l'UniD.

Par contre, **l'AU a une responsabilité spécifique** : elle est le seul organe à réunir des personnes représentant tous les corps et toutes les facultés, et à ce titre, elle a une mission transversale d'orientation stratégique. Elle doit réfléchir à ce que veut dire « influence effective » dans les textes de l'AAQ, ainsi que « des conditions-cadres » dont elle devrait disposer (p.e. des sandwiches!!!!)

EH pose la question suivante : Comment l'AU veut-elle définir ses tâches en vue de participer à la « gouvernance efficace et pertinente » de l'UniNE ? C'est cette question que le Bureau a soumise à l'AU lors de sa dernière séance, et qui n'a pas encore été résolue. Les membres de l'AU n'ont pas beaucoup de temps à disposition, et nous devons en tenir compte en évitant d'inventer des tâches pour donner l'impression de « participer ». Par contre, le bureau est persuadé qu'il y a un certain nombre de thématiques sur lesquelles l'AU pourrait utilement se pencher, sans prendre trop de temps, ni produire des redondances avec d'autres instances de l'Université.

EH indique que les “conditions-cadres” dont il est question dans l'Ordonnance incluent notamment:

- lois et règlements. Ceux à disposition ne sont pas très explicites (voir les commentaires ci-dessus). On pourrait par exemple créer un support qui ciblerait les objectifs de l'AU.
- description des moyens mis à la disposition des organes de participation. L'AU pourrait y réfléchir (Ordonnance, p. 35)

Cependant, avant de réfléchir à des documents précis allant dans ce sens, il semble utile d'en discuter librement au sein de l'AU pour cerner les désirs de ses membres. C'est pourquoi, EH propose que les membres se séparent en 4 petits groupes pour réfléchir aux 3 questions suivantes :

1. Quel(s) sens donnez-vous à la notion de « participation » pour l'AU?
2. Quelle(s) thématique(s) touche(nt) à la gouvernance de l'ensemble de la communauté universitaire?
3. Comment trouver le temps pour participer? (solutions pratiques)

Les petits groupes de 4-5 personnes ont discuté pendant 45 minutes de ces questions. Les résumés des propositions suivent :

- Groupe A

Il serait intéressant d'utiliser l'AU comme un incubateur d'idées car c'est le seul organe composé de tous les corps et il serait dommage de ne pas en profiter. On discuterait en premier lieu de thématiques générales à cause de la diversité des groupes. Puis, selon le choix de chacun, discuter des thématiques en séance plénière en sous-groupe (comme aujourd'hui) ou alors se retrouver en petits groupes à l'extérieur pour les personnes les plus motivées. On pourrait également faire participer des intervenants externes si intéressés.

On pourrait prévoir un moment convivial autour d'un café-biscuit avant le plénum afin de mieux faire connaissance dans un cadre différent et attirer de nouvelles personnes.

En plus des thématiques déjà proposées, le nouveau bâtiment UNIHUB pourrait intéresser de nombreuses personnes. On pourrait avoir une démarche participative sur le projet, notamment sur la logistique de ce nouveau bâtiment. Chacun-e peut dire comment il vit et travaille dans les bâtiments actuels et peut réfléchir sur ce qui semble le plus important pour ce nouveau futur bâtiment.

- Groupe B

Sens de la participation de l'AU : elle est nécessaire par rapport notamment à la structure de l'Université-même qui est composée de beaucoup de petites unités de travail, le rectorat chapeautant le tout. Il est bien que l'AU ait une vision globale des besoins communs. L'AU a à la fois un rôle de contrôle, de surveillance, mais doit aussi participer

à l'élaboration de projets qui sont communs à l'Université aux niveaux politiques et stratégiques. Il serait bien que l'AU soit proactive, innovatrice, réfléchisse à de nouvelles idées, mais soit aussi critique. L'AU devrait également contrôler la manière dont les projets, Plan d'Intentions, etc. sont exécutés auprès des corps, instituts et facultés et s'assurer de leur bon fonctionnement « sur le terrain ». S'il y a des problèmes de logistiques, d'organisations, etc., il faudrait définir quels sont les nouveaux besoins. Il faudrait préciser quel est le rôle de l'AU, bien comprendre le fonctionnement de l'institution d'une manière globale, et savoir qui fait quoi. Par rapport au temps à disposition, il serait bien de créer des objectifs clairs de manière à créer une motivation. En effet, la sensation de ne pas avoir le temps vient souvent du fait qu'on a peur de perdre son temps.

- Groupe C

Un membre indique que la plupart des sujets dont le groupe a discuté ont déjà été soulevés par les 2 premiers groupes. Il insiste sur le fait que de discuter durant les séances en sous-groupe est très motivant. On pourrait envoyer quelques jours avant les séances les sujets et textes à lire afin d'en prendre connaissance et y réfléchir. Chacun est donc libre de se préparer en fonction de son emploi du temps, puis en débattre en sous-groupe. Si les membres n'ont pas eu le temps de lire les textes, ils pourront tout de même apporter de nouvelles idées en écoutant les autres.

- Groupe D

Ce groupe a fait une réflexion autour de communauté universitaire. Cette dernière est très diversifiée et une partie d'entre elle a parfois du mal à réagir à certains types de communication et se sentir impliquée. L'AU, qui est le seul organe avec tous les corps représentés, pourrait donc veiller à l'intérêt général de la communauté et apporter de nouvelles suggestions, idées et initiatives ponctuelles afin que chaque membre se sente impliqué et faisant part de la communauté. Le sentiment d'appartenance et de participation peut renforcer la communauté. L'AU pourrait aussi définir ce qui fait « l'ADN » de l'université ainsi que ses spécificités. On peut aussi proposer de nouveaux types d'événements plus impliquant pour l'ensemble de la communauté incluant le bassin de population qui peut s'identifier à notre université. Reste à mettre tout cela en place.

EH remercie tout le monde et indique que le mode de fonctionnement en petits groupes paraît porter ses fruits. Elle retient qu'il faudra des documents précis avec des objectifs clairs et elle réfléchira avec le Bureau à la meilleure manière de pérenniser les bons résultats d'aujourd'hui.

#### **4. Communications du Rectorat**

1. Le recteur indique qu'il ne faut pas hésiter à lui poser des questions sur les projets en cours pour clarification.
2. L'Accréditation est un projet très important pour l'UniNE et il est très important que chacun comprenne ce qu'est l'accréditation, car l'AU sera sollicitée notamment pour commenter le rapport d'auto-évaluation. L'accréditation a déjà eu lieu à 3 reprises dans le passé et vise à améliorer la qualité du fonctionnement de l'UniNE à tous les échelons. Pour rappel il y aura 2 phases en 2020 :
  - La phase de rédaction du rapport d'autoévaluation jusqu'en août.
  - L'évaluation externe par des expert-e-s en fin d'année.

JMG indique que ce qui ressort des présentations d'EH et des différents brainstormings en groupe de ce matin par rapport à la communication semblent aller dans la même direction que ce que recherche le rectorat.

3. Le recteur donne des précisions sur les différents documents suivants:
  - La Vision stratégique à 10 ans est un document succinct qui décrit ce que l'UniNE devra être dans les 10 prochaines années
  - Le Plan d'Intentions en deux parties, poursuit un triple but. La première partie décrit les objectifs retenus en vue de la négociation du mandat d'objectifs qui est soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. La seconde partie présente d'une part les principes sur lesquels le rectorat appuie son action stratégique, et d'autre part la proposition d'enveloppe budgétaire quadriennale qui permet de mettre en œuvre cette stratégie.
  - Le Mandat d'objectifs traduit les objectifs stratégiques négociés entre l'UniNE et le Canton de Neuchâtel pour les quatre prochaines années ; les moyens concrets de leur réalisation ainsi que les indicateurs sont prévus dans le Contrat de prestations passé entre le Rectorat et le Conseil d'État, conformément aux prescriptions de la LUNE.
  - Le Contrat de prestations met en œuvre le Mandat d'objectifs, qui définit pour quatre ans les objectifs stratégiques à atteindre. Il en prévoit les modalités et détermine les indicateurs permettant d'évaluer sa réalisation. Toutefois les indicateurs sont plus qualitatifs que quantitatifs. Seize objectifs avec des indicateurs ont été proposés et devront être mieux mesurables que dans le passé, ce qui est un exercice difficile. Le rectorat enverra ce document aux membres de l'AU lors d'une prochaine séance plénière afin d'avoir son retour.
4. Eléments qui touchent les services : lors de la restructuration en 2016, le nombre de services est passé de 23 à 7 avec le nouveau rectorat. Le rôle des chef-f-es de service a donc changé. Deux postes ont été mise au concours dernièrement et ont généré des questionnements. Il s'agit de deux responsables en :
  - informatique et télématique. Le nouveau chef du Sitel commencera lundi prochain. Une information sera donnée via les supérieur-e-s hiérarchiques.
  - bâtiment, environnement et sécurité et santé au travail, intendance. La 2ème personne a un délai de dédite de 3 mois, et devrait commencer le 1<sup>er</sup> février ou le 1<sup>er</sup> mars 2020.
5. Question sur la nomination de la/du rectrice/recteur et vice-rectrices/recteurs : chaque rectorat est nommé pour une période de 4 ans. Toutefois il y a eu une particularité due à l'entrée en vigueur de la loi LUNE :
  - Art. 108 Le recteur est entré en fonction avant l'entrée en vigueur de la loi (01.01.2017) ; il conserve le bénéfice de sa nomination jusqu'au terme de l'année académique 2020-2021, notamment pour correspondre au calendrier du Plan d'Intentions ; la reconduction de celui-ci à son échéance est soumise à la loi.

Les vice-recteurs ont un mandat d'une durée de 4 ans. Cette situation est donc particulière pour le rectorat et sera résolue prochainement.

La nomination de la/du prochain rectrice ou recteur se fera selon:

- *LUNE* : Art. 20, notamment al. 4. Au terme du mandat [de 4 ans], et après avoir pris l'avis de l'Assemblée et du Conseil, le Conseil d'État décide si la reconduction

intervient selon la procédure ordinaire de nomination ou selon une procédure simplifiée.

- al. 5. Les statuts de l'Université règlent ces procédures de nomination.

## **5. Divers**

Une sortie amicale avec le Conseil de l'Université (CU) sera organisée en 2020. EH a contacté le président du CU qui proposera prochainement des dates.

La séance est levée à 13h45.